

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n’y a pas d’opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 81.

S’est abstenue:

Cotting (SC, PLR/FDP). Total: 1.

Postulat P2085.11 Parisima Vez (éducation civique à l’école)¹

Prise en considération

Vez Parisima (PDC/CVP, FV). Tout d’abord, je voudrais remercier le Conseil d’Etat qui vous propose l’acceptation de mon postulat. C’est en partant d’un

simple constat que je l’ai déposé. Alors que j’étais fonctionnaire à l’Etat de Fribourg, on m’a demandé à deux ou trois reprises de présenter le métier de juriste dans l’administration. Je devais faire cette présentation aux collégiens et collégiennes du canton. C’est à cette occasion que je me suis rendu compte en fait, que ces étudiants ne connaissaient pas des notions aussi simples que celle de «séparation des pouvoirs». Ils ne savaient pas faire la différence entre le Conseil d’Etat et le Conseil des Etats, ils ne savaient pas à quoi servait le Grand Conseil, ils ne savaient pas ce que c’était que la Constitution. Bref, leur niveau de connaissances dans ce domaine était proche du zéro. La conclusion était évidente. Si même nos collégiens et collégiennes ne connaissent pas des notions aussi fondamentales, s’ils ont autant de lacunes dans leurs connaissances, quel doit être le niveau de connaissances de celles et ceux qui ont choisi une autre filière de formation? Contrairement à ce qui est indiqué dans la réponse du Conseil d’Etat, je ne place pas toutes les causes de cet état dans le jardin de l’école, loin s’en faut. Je suis consciente qu’on ne peut pas charger à l’infini le programme scolaire déjà bien chargé. Il y a certes d’autres moyens; on peut songer par exemple à des jeux éducatifs, à des programmes télévisuels éducatifs, mais c’est là un domaine qui échappe aux compétences d’une députée cantonale. La force d’une société, entre autres choses, se mesure au niveau du savoir de sa population. C’est le savoir qui donne le vrai pouvoir et comme dit M^{me} Chassot, aussi la liberté. Nous avons la responsabilité de transmettre à nos enfants tous les acquis accumulés durant les générations. Tout comme on ne naît pas en sachant lire et écrire, on ne naît pas en connaissant les arcanes de la démocratie. Et là, j’emprunte un mot à André Comte-Sponville qui dit que l’éducation contre la barbarie recommence à chaque génération. C’est bien connu, on ne peut aimer que ce qu’on connaît. Faisons en sorte que le plus grand nombre connaisse, aime et donc participe aux débats publics ou du moins qu’il l’observe avec discernement.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). Le groupe socialiste s’est penché de façon studieuse sur le postulat de M^{me} la Députée Vez, portant sur l’éducation civique dans nos écoles. Il est évident que notre groupe va soutenir la demande faite par la postulante. Il est juste, comme le relève le Conseil d’Etat dans sa réponse, que l’école a entre autres la tâche de permettre aux jeunes d’acquérir des bases solides pour comprendre le monde dans lequel nous vivons. Si mes souvenirs sont bons, au cycle d’orientation, j’ai eu une branche qui s’appelait «instruction civique». Au degré primaire, les règles de vie sont mises en place dans des projets d’école, le volet social est aussi important que le volet pédagogique. Dans le milieu des années 90, la méthode de math utilisée a fait une large place au socio-construtivisme, en traduction: au travail de groupe. Plus rapidement les petits écoliers seront immergés dans des situations participatives, plus tôt leur conscience collective sera mise en éveil. Au cycle d’orientation, une heure hebdomadaire d’éducation à la citoyenneté est au programme en 3^e année. Les cours de géographie et d’histoire intègrent également ce thème. Concernant le secondaire II, l’éducation à la citoyenneté se fait au

¹ Déposé et développé le 1^{er} février 2011, BGC février p. 280; réponse du Conseil d’Etat le 5 juillet 2011, BGC septembre p. 1765.

travers de différentes branches telles que l'histoire, la géographie, le droit, l'économie ou comme c'est le cas pour l'ECG de Fribourg, en sociologie, à raison de quatre à cinq heures pour les élèves de 3^e année. Il y est abordé entre autres les points principaux des constitutions à différentes échelles, les droits populaires communaux, cantonaux et fédéraux, les caractéristiques des partis politiques, ce qu'est un législatif et un exécutif, etc. Certains collègues font même des simulations internes de vote. Le plan romand pour la partie francophone de notre canton, ainsi que le Lehrplan 21 pour les germanophones, sont des bases solides sur lesquelles autant les inspecteurs, les Schulleiter, que les enseignants pourront s'appuyer. Grâce aux supports en ligne, Smartvote et aux flyers du Conseil des jeunes, les enseignants ont du matériel concret pour travailler avec leurs étudiants. Le groupe socialiste se réjouit qu'un rapport mette en lumière les nombreuses approches faites dans ce domaine aux différents degrés. Il est important pour nous d'en connaître l'état des lieux et de mettre à jour les manquements éventuels et surtout d'apporter, si ceux-ci existent, des propositions réalistes que les enseignants pourront mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Avec ces quelques considérations, le groupe socialiste soutiendra unanimement le postulat de M^{me} la Députée Vez.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le postulat déposé par notre collègue Parisima Vez soulève le problème du manque de connaissances acquises durant la scolarité en matière d'éducation civique. Ces connaissances sont très importantes. Elles font partie de la culture générale pour laquelle l'école devrait apporter plus. C'est une très grande richesse pour une personne de posséder une bonne culture générale et cela devrait être un axe prioritaire de l'instruction. Le groupe démocrate-chrétien va à l'unanimité soutenir ce postulat et je vous demande d'en faire de même.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Comme l'auteure de ce postulat, qui dans cette salle n'a pas constaté avec inquiétude combien notre système politique est peu connu de notre population? Il est vrai qu'avec ces trois étages de pouvoir, notre système n'est pas facile à comprendre. Cette méconnaissance a pour conséquence de détourner la population de participer à la vie politique. Or, une démocratie ne peut vivre que si les citoyens y prennent une part active à tout le moins comme électeurs. Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse et pour sa prise de conscience de la situation. Comme lui, nous pensons que des cours à l'école ne sont pas suffisants. D'autres pistes doivent être tentées. Les expériences faites en Suisse ou à l'Etranger pourront être très utiles. Nous attendons donc avec impatience les résultats du rapport du Conseil d'Etat et par conséquent, nous acceptons le postulat.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du postulat déposé par notre collègue M^{me} Vez, avec d'autant plus d'intérêt qu'il rejoint dans une large mesure la motion populaire des jeunes UDC qui de-

mande de rendre obligatoire l'apprentissage d'une heure d'instruction civique par semaine et l'apprentissage de l'hymne national dans le cadre de la scolarité obligatoire. Notre groupe déplore vivement qu'il n'y ait plus d'instruction civique dans le cadre de la scolarité obligatoire. Comme notre collègue Jelk, j'ai connu également une heure d'instruction civique au cycle d'orientation il y a une bonne trentaine d'années et on ne comprend pas pourquoi cette heure d'instruction civique a disparu ou se trouve diluée dans d'autres cours. Cela se reflète effectivement dans le désintérêt pour la politique, dans l'abstentionnisme au moment des votations et des élections. Pour en avoir discuté avec un membre de la commission des naturalisations qui est chargé de donner des cours aux candidats qui se préparent à la naturalisation, il est évident que les jeunes qui ont passé toute leur scolarité obligatoire ici ont des connaissances proches de zéro du fonctionnement de nos institutions et de la politique.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient et accepte la transmission de ce postulat.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Ich möchte vorausschicken, dass ich Lehrer an der Orientierungsschule Düringen bin und Geschichte und politische Bildung unterrichte.

In der Schweiz denken viele, die Demokratie sei so gesichert, dass nichts geschehen könne – ich zitiere hier Professor Oser von der Uni Freiburg, Mitautor der ICCS-Studie (International Civic and Citizenship Education Study) aus dem Jahr 2009. Diese Studie, welche auch in der Antwort des Staatsrates zum vorgelegten Postulat erwähnt ist, zeigt auf, dass bei Schweizer Jugendlichen ein erhebliches Defizit an Demokratiekenntnissen vorherrscht und dass die Schweiz unter 38 untersuchten Staaten in dieser Beziehung im hinteren Mittelfeld landet. Und dies ausgerechnet in unserer Musterdemokratie! Wo liegen die Gründe dafür?

Oser sieht den hauptsächlichen Grund darin, dass die politische Bildung an unseren Schulen in keinem festen Gefäss, also in keinem eigentlichen Schulfach unterrichtet wird. Ich als Lehrperson, welche seit Jahren Geschichte und politische Bildung unterrichtet, kann diese Forderungen nach einem eigentlichen Schulfach, wie dies früher in der Orientierungsstufe jedenfalls der sogenannte Staatsunterricht war, nur unterstützen. Und glauben Sie mir, eine grosse Mehrheit der Lehrpersonen denkt wie ich. Viele Lehrpersonen sehen sich aus Zeitknappheit, sprich wegen einem überladenen Lehrplan im Fach Geschichte nur schwer in der Lage, diesen vollumfänglich und richtig umzusetzen. Den Lehrstoff fächerübergreifend zu unterrichten, ist in dieser Umsetzung sehr schwer durchführbar und wird daher von vielen Personen nur in begrenztem Rahmen, wenn überhaupt, abgehalten. Mit diesen Schwierigkeiten kämpfe übrigens auch ich, als eine Person, die sich in politischen Mechanismen doch etwas auskennt.

Zudem ist das Lehrmittel, welches an den Deutschfreiburger Orientierungsschulen zur Verfügung steht, komplett veraltet und wird dem heutigem Unterricht nicht mehr gerecht.

In diesen beiden Punkten besteht dringender Handlungsbedarf und ich bitte den Staatsrat, in seinem

Bericht zum Postulat, falls dieses angenommen wird, wovon ich ausgehe, konkrete Lösungen vorzuschlagen. Ich danke der Kollegin Vez für das Einreichen des Postulates und verheimliche nicht, dass die Postulantin mit ihrem Anliegen mir ein paar Wochen zuvorgekommen ist. Wichtig ist jedenfalls, dass etwas geschieht, damit wir in Sachen politische Bildung gegenüber den anderen aufholen können. Ich bitte Sie deshalb, diesem Postulat zuzustimmen.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a aussi considéré avec beaucoup d'intérêt ce postulat et le soutient à l'unanimité. En rejoignant ce qui a été dit, je voulais juste préciser deux éléments de notre appréciation. Le premier concerne l'abstention des jeunes, qui est effectivement un problème très grave parce qu'il met en péril les bases mêmes de notre système démocratique. L'intervention de l'école sur cette question-là nous paraît importante puisque c'est là que l'Etat peut le mieux agir. L'Etat a là une capacité d'action réelle pour contribuer à lutter contre ce problème d'abstention. Lutter contre cette abstention fait partie de la responsabilité incontournable de l'Etat qu'est l'intégration. Un des aspects particulièrement important de l'intégration est l'intégration des jeunes et des jeunes étrangers en particulier. Cette intégration passe par de meilleurs cours d'instruction civique dans le cadre de l'éducation obligatoire. Finalement, une deuxième observation qui concerne le rapport à élaborer et son contenu: il nous semble important de ne pas mettre seulement l'accent sur la réalité de l'enseignement, mais aussi sur les connaissances civiques effectivement acquises à la sortie de l'école obligatoire. S'il est bien de s'efforcer à quelque chose, il est encore mieux d'obtenir des résultats concrets.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Etant le doyen de cette assemblée, je vais rappeler quelques anecdotes de la fin des années 40, début des années 50. J'avais un instituteur qui était une personnalité exceptionnelle. Mais ce qui était le plus exceptionnel c'était que le samedi matin, M^{me} la conseillère d'Etat, nous avions une heure privilégiée pour l'instruction civique. C'est clair que c'était un peu à sens unique à l'époque. Cela a bien changé. Mais nous apprenions, nous connaissions les noms des conseillers d'Etat. D'ailleurs nous avions un directeur de l'instruction publique qui était broyard de Portalban à l'époque. C'était M. Python. Je crois qu'à cette époque-là, je vous garantis que notre instituteur, si nous ne savions pas le nom des conseillers d'Etat, je les ai encore dans la tête, eh bien je vous garantis que... Alors redonnez cette vitalité à ces jeunes et je crois que cette heure d'instruction civique est nécessaire à toute cette jeunesse.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite remercier l'ensemble des intervenants qui se sont exprimés en faveur de l'acceptation du postulat. Le nombre d'interventions montre l'importance et l'intérêt du sujet avant une période électorale intense que nous allons connaître ces prochains mois en tout cas. Il me paraît important de relever trois points:

1. Il est erroné de dire que l'éducation à la citoyenneté, l'instruction civique, a disparu des plans d'étude. C'est bien le contraire qui est le cas. Nous avons essayé de la renforcer. Nous concevons l'éducation à la citoyenneté sous un double aspect. Il y a un aspect important, M. Thévoz l'a dit, qui est celui des connaissances. Il faut arriver dans ce domaine-là aussi à faire passer un certain nombre de connaissances. Il y a un second aspect qui nous paraît tout aussi important, c'est celui d'une certaine pratique des règles qui régissent la vie en commun. C'est pour ça qu'il y a un certain nombre de programmes qui vont de l'école enfantine à la fin du secondaire II, qui permettent aux enfants, aux jeunes adolescents, puis aux jeunes, – certains ont déjà le droit de vote – d'exercer les règles de ce vivre ensemble jusqu'à l'exercice du droit démocratique. Nous avons avant toutes les votations, par exemple dans les collèges, la possibilité d'organiser des débats et je remercie les députés qui se mettent régulièrement à disposition pour animer ces différentes discussions.
2. Ce deuxième aspect est aussi celui qui a motivé le Conseil d'Etat à accepter le postulat. Ça n'est a priori pas un problème de plan d'études et de place de cet enseignement dans les grilles des différents niveaux d'enseignement. C'est une question de pratique et c'est sur ce point-là qu'il nous paraît important de donner un rapport, de faire un point de la situation, d'examiner les améliorations susceptibles de faire reculer la méconnaissance que les jeunes ont de l'éducation à la citoyenneté, des institutions et du rôle qu'ils seront appelés à jouer comme adultes. Et effectivement, il semblerait, à entendre l'un ou l'autre enseignant qui s'est exprimé parmi vous, que la pratique des écoles est assez différente ou semble différente.
3. Il me paraît cependant également important de souligner que vous ne pouvez pas indiquer et donner cette seule responsabilité à l'école. C'est une responsabilité que nous devons partager avec la société civile, avec les associations, avec les communes qui préparent bien aussi leurs jeunes citoyens, qui font aussi pour eux des réceptions et qui essaient de les intéresser à la chose publique. Pour ce domaine comme pour d'autres, j'ai souvent l'occasion de le dire, l'école peut beaucoup mais elle ne peut pas tout. Elle ne peut améliorer la situation que dans un effort concerté de l'ensemble des acteurs du monde politique, et vous et nous, appartenons à ces partenaires et à ces acteurs qui peuvent améliorer la situation.

M^{me} la Députée Vez, que je remercie encore pour le dépôt de son postulat, l'a dit, le savoir donne le pouvoir. Elle m'a complétée car j'ai plutôt coutume de dire le savoir donne la liberté, mais il donne aussi la responsabilité, la responsabilité pour soi-même et pour autrui et c'est un des aspects de l'éducation citoyenne. Je ne peux que vous encourager à encourager vos enfants et les jeunes que vous connaissez à exercer ce droit qui est aussi leur devoir.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 82 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chasot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cötting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 82.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion populaire MP1509.10 (Jeunesse socialiste fribourgeoise – gratuité des transports publics pour les jeunes du canton de Fribourg)¹

Prise en considération

Bonny David (PS/SP, SC). Ce matin, en plenum, nous avons voté un projet de décret pour un crédit d'engagement d'un montant très important pour la mise en œuvre d'un plan d'action défini dans la stratégie du développement durable du canton de Fribourg et ceci à l'unanimité. Un magnifique résultat. Le signal est clair. Nous voulons nous engager davantage pour le développement durable. Le programme de mobilité permettra d'augmenter la part des transports publics et la participation de la population à la protection du climat, deux choses qui sont clairement mentionnées et qui apparaissent comme des projets phares de cette stratégie. Le canton de Fribourg veut être exemplaire et respectueux de l'environnement.

Passons maintenant de la théorie à la pratique. A y regarder de prêt, la motion populaire qui demande la gratuité des transports pour les jeunes entre parfaitement dans cette stratégie adoptée. Augmenter le nombre de personnes dans les transports publics, diminuer le volume, avec en prime, une meilleure protection du climat, voilà ce que nous recherchons. Nous venons à l'instant de l'accepter. Rappelez-vous le postulat de M^{me} la Députée Parisima Vez au sujet de l'éducation civique à l'école, également accepté à l'unanimité. Un des arguments consistait à dire que plus les enfants seront formés jeunes à l'éducation civique, meilleurs citoyens ils seront par la suite. Dans le domaine des transports, c'est pareil. Plus les jeunes seront habitués aux transports publics tôt, plus longtemps ils seront amenés à les utiliser durant leur vie active et moins ils utiliseront de véhicules privés sur les routes. A l'examen de ces deux arguments, un refus de cette motion paraîtrait tout de même contradictoire avec la politique voulue ce matin par le Grand Conseil. Autre élément, il est dit dans la réponse du Conseil d'Etat que plusieurs études démontrent que le coût des transports publics n'a qu'un effet marginal sur la fréquentation. Ce n'est pas le critère du coût qui est décisif. La qualité fait la quantité. A titre personnel, je côtoie des familles qui ont des difficultés et je constate en effet que c'est le coût qui est important. Ce sont les moyens de payer qui ne sont pas toujours évidents. Les rabais évoqués ne sont pas si simples et pour ces familles, tout se calcule. Aujourd'hui, la vie est difficile. De plus, nous avons beaucoup de familles à moyens et bas revenus avec un ou plusieurs enfants. On ne peut donc pas avoir la qualité et la quantité pour nos transports. Cela ne changera rien. Cette motion est une véritable attente de la part de la grande majorité des familles fribourgeoises. Je suis certain, comme chaque parti est prêt à porter un large soutien aux familles, que vous le prouverez tout à l'heure.

Maintenant, il y a Châteauroux. Châteauroux est le mauvais exemple donné par le Conseil d'Etat. Je ne comprends pas pourquoi il n'est pas indiqué dans ce rapport qu'à Châteauroux les transports sont gratuits depuis 2001. Cela fait dix ans. Si c'était aussi mauvais que ça, il y a longtemps qu'ils auraient abandonné cette gratuité des transports et un message de la communauté de l'agglomération Castelroussine le confirme. Les bus sont gratuits et c'est un succès incontesté. J'en ai la preuve. Je me demande pourquoi le Conseil d'Etat ne l'a pas dit. De plus, les objectifs sont les mêmes qui sont définis dans la motion. Pourquoi le Conseil d'Etat ne dit pas qu'en France cette gratuité des transports est même contagieuse? Il y a actuellement 13 villes qui offrent la gratuité. Libourne était la dernière. Il y a eu Châteauroux, Aubagne dans les Bouches-du-Rhône, Compiègne dans l'Oise et j'en passe. A Libourne, depuis 2009, on avait d'abord offert la gratuité aux jeunes et ça fonctionnait tellement bien que depuis 2010, on offre la gratuité à tous. En France, on n'a pas de pétole, on a des idées et de la volonté. A Fribourg, on n'a pas de pétrole, on a des idées, mais est-ce que l'on aura la volonté? Je pense que l'on n'est pas moins bons que les députés français. On peut accepter cette motion qui permet la gratuité des transports.

¹ Déposée le 7 décembre 2010, *BGC* septembre p. 1774; réponse du Conseil d'Etat le 21 juin 2011, *BGC* septembre p. 1761.